

Objet : Suppression MIVILUDES

Monsieur Le Président de la République

Monsieur Le Premier Ministre

Madame La Garde des Sceaux

Par la présente, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur votre projet de suppression de l'organisme MIVILUDES et surtout les conséquences inéluctables !

Déjà le 6 février 2018, nous vous sensibilisions au phénomène des **faux souvenirs reconstitués ou induits** en citant notre cas : En effet durant 2250 jours, nous avons subis tous les méandres de la justice pour finir en Cour d'Appel **définitivement innocentés** ! Nous étions accusés, et notre fils de complicité, pour les pires crimes d'inceste à l'égard de nos 2 filles ... 30 ans plus tôt puis de pédophilie sur leurs 4 enfants âgés à l'époque de 1 à 4 ans ! Aujourd'hui nous pourrions ajouter de nombreuses autres familles puisque notre cas, connu sur la place publique, a provoqué de multiples contacts pour des situations quasi identiques ou comparables. En réponse le ministère de la justice avait indiqué « abusivement à notre avis » qu'il n'était pas question d'interférer pour une requête de particulier ... alors que ce n'était pas du tout le sens ou le contenu de notre correspondance !

Nous réitérons aujourd'hui cette sensibilisation car notre famille, **détruite à tout jamais**, aurait pu éviter ce désastre s'il n'y avait pas eu une telle carence de la justice ; le procureur B Marchal qui a attendu 10 mois en 2011 sous prétexte qu'il n'avait pas assez de personnel (ce sont ses mots à plusieurs reprises) pour écrire les 2 lignes « de classement sans suite » alors que les gendarmes après 6 mois d'enquête nous avaient indiqué ; il n'y a rien dans le dossier, le procureur ne peut que classer dans les 15 jours ! Nous avons dû attendre 300 jours de plus... le temps que, du fait des responsabilités (maire durant 37 ans et conseiller général 28 ans), le doute et la calomnie se développent ardemment dans la commune ! Or, nous avons communiqué au procureur précité, via des auditions et 5 plaintes auprès des gendarmes, les adresses des thérapeutes et autres praticiens fréquentés par nos filles dans les Alpes du Nord pour l'une et sur la côte d'Azur pour l'autre ! RIEN n'a été fait par ce que les faux souvenirs ne sont pas en France **une vérité judiciaire** (dixit un autre procureur) Nous ajoutons que les enquêteurs nous avaient déclaré que ce domaine dépassait leurs compétences et qu'ils n'étaient pas Psy ! Le seul service public à écouter, comprendre, accompagner est resté **LA MIVILUDES**

Après de telles carences laissant la place aux commentaires multiples et acerbes : l'élus est protégé ... notable donc coupable ... il n'y a pas de fumée sans feu ... une procédure de partie civile a été engagée par nos filles et le juge attendra encore 2 et 3 ans pour nous interroger séparément puis conclure, après 1755 pièces accumulées dans le dossier lors des 2250 jours d'accusation, par une ordonnance **de non-lieu**. Laquelle sera **confirmée, enfin dans des délais normaux, par la Cour d'Appel**.

Avec l'accès au dossier en final, nous avons pu découvrir **avec consternation** que 6 commissions rogatoires ont été décidées avec 4 ans de retard ... par rapport à notre sollicitation ! De plus, elles n'ont pas été menées à terme vis-à-vis de : la psychiatre décédée 3 ans plus tard ... (elle avait fait appel à sa condamnation à la même période par l'ordre des médecins pour un cas identique) des complices

thérapeutes séparées de 400 km l'une de l'autre ... ce qui prouvait l'existence d'un réseau ... et d'autres praticants de médecine parallèle ... sans oublier les attestations de complaisances totalement inexactes! Seule LA MIVILUDES et nos associations nationales ont étudié et recoupé !